

## QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il y avait également des questions. Je vais proposer à Monsieur MAREAU, qui me les a envoyées en premier...

⇒ Monsieur MAREAU : Vous voulez faire comme cela ? Je ne voudrais pas faire d'impolitesse envers le plus grand groupe d'opposition.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il n'y a aucune impolitesse, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Ils sont plus nombreux que moi.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Vous avez la priorité, Monsieur MAREAU. Posez vos questions et j'y répondrai à la fin.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie. Je pose les cinq ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Allons-y comme cela. **Ma première question** porte sur les panneaux d'affichage libres. Ce que dit la loi, Affichage d'expression libre, article L 581-13 du Code de l'Environnement : « *Chaque commune est ainsi tenue de mettre à disposition une surface légalement définie en fonction de l'importance de sa population : 12 mètres carrés plus 5 mètres carrés par tranche de 10 000 habitants, au-delà de 10 000 habitants pour les autres communes* ». Cela fait donc 17 mètres carrés minimum pour la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Nous possédons actuellement 13 mètres carrés. Il semble que nous ne soyons pas dans la légalité. Que comptez-vous faire ?

**Ma deuxième question** porte sur les indemnités des élus. Lors du Conseil Municipal du 26 septembre dernier, je vous avais posé une question sur l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Vous nous avez indiqué que celle-ci engendre une augmentation pour nos finances de 208 000 euros et concerne les agents, pour 97 %, et les indemnités de fonction pour 3 %. Ces 3 % représentent 7 280 euros pour les élus. Nous aurions aimé que vous soyez plus précis. C'est ma question : de combien sont-elles, en brut ou en net, maintenant, pour le Maire, les Adjointes et les conseillers délégués ? Nous avons pu constater, cet été, que les Conseils de nombreuses villes et villages ont décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur les indemnités des élus, dans le but de ne pas grever les finances de leur commune. Je n'en citerai qu'une seule : Louviers, dans l'Eure, avec un Conseil Municipal de 33 élus, comme le nôtre. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer les augmentations des indemnités d'élus. Celles-ci étant automatiques, ils ont tout simplement baissé le taux d'indemnité du maire. Il était de 90,95 % et passe à 87,87 %, ce qui leur a permis de faire une économie de 7 250 euros. Pour nous, cela représenterait 7 280 euros, ce qui n'est pas rien pour notre budget, alors que nous avons décidé de réduire de 5 % les subventions de nos associations. Il semblerait que les élus de la Communauté de communes aient fait le même choix que cette ville de Louviers.

**Ma troisième question** concerne les dégâts à l'intérieur de l'église de Sablé. L'église Notre-Dame nous appartient. Depuis bientôt deux ans, une partie des bancs de l'église n'est plus utilisable, pour cause de sécurité. Des pierres se sont décrochées à l'intérieur de notre église. Une mise en sécurité a été faite. Où en sommes-nous de ce dossier. Sur l'horloge, pouvons-nous espérer qu'elle soit définitivement à l'heure ?

**Ma quatrième question** porte sur la démolition de la salle Marcelle Thébault. Nous avons pu lire dans la presse qu'il y avait une menace de démolition sur cette salle historique de notre ville. Une fois de plus, nous parlons de préservation de notre patrimoine. Cette salle a connu ses heures de gloire. Aujourd'hui, elle fait le bonheur de nombreuses et nombreux gymnastes. Elle est, dans sa construction particulière, symbole de toute une époque architecturale de ce type de salle. Les anciens se souviennent de nombreux débats sur les choix de construction de cette salle, sur un lieu qui lui-même avait fait couler beaucoup d'encre par le passé. Cette salle a besoin de rénovation énergétique, particulièrement à notre époque où les coûts de l'énergie n'arrêtent pas d'augmenter. À côté de cette

salle, comme je l'ai déjà dit dans cette assemblée, se trouve en notre possession la plus ancienne ferme de ce faubourg. Ceci se situe dans un espace encore préservé, au bord de la Sarthe. Tout ceci pourrait faire l'objet d'un projet de rénovation ambitieux et de préservation de notre patrimoine pour les générations futures.

**Ma cinquième** et dernière question concerne l'ancienne Maison de la Presse. Nous avons pu lire, ces dernières semaines, qu'un restaurant viendrait à l'emplacement de l'ancienne Maison de la Presse, place Raphaël Élizé. L'emplacement est bien connu des Saboliens et particulièrement important, à l'angle de notre place et de la Grande rue. Que pouvez-vous nous dire de plus sur ce projet ? Comme vous n'avez pas accepté notre proposition d'achat de ce bâtiment, ce projet est donc privé, mais il est important pour le dynamisme de la place et de notre ville. Il y avait avant un projet d'installer l'agence SOLIHA. Où va-t-elle être ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, je vous remercie pour ces questions. **Sur les panneaux d'affichage libre**, la Ville dispose effectivement de six sites d'affichage libre, au niveau de l'église de Gastines, de la gare, de l'espace Henri Royer, de la Maison de l'Enfance, du Marché au Port et de la Poste. Cette situation perdure depuis de nombreuses années et je vous remercie de vous en préoccuper. Bien évidemment, nous veillerons à remédier à cette situation, dans des délais raisonnables. Nous allons reprendre le sujet. J'espère qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, le Père-Noël nous apportera les mètres carrés manquants.

**En ce qui concerne la deuxième question** sur les indemnités d'élus, vous l'avez effectivement déjà posée lors du dernier Conseil Municipal. Vous avez eu une réponse. Si je me laissais aller à des pensées paranoïaques, je pourrais croire que votre seul but est de jouer la carte de la provocation démagogique, mais j'assume totalement le choix de la législature de revaloriser le montant des indemnités des élus, considérant qu'il s'agit d'une fonction lourde, de responsabilité, et qui requiert un engagement 24 heures sur 24. J'ose espérer, Monsieur MAREAU, que nous n'en êtes pas à rabaisser la fonction de l'exécutif local à un simple passe-temps.

**En ce qui concerne les dégâts de l'église de Sablé**, pour être tout à fait exact, il ne s'agit pas de deux ans, mais de l'année dernière. En octobre 2021, une tempête avec des vents extrêmement violents a entraîné la chute de pierres à l'intérieur de l'église. Une zone de sécurité a été mise en place pour neutraliser les rangées de bancs pouvant présenter du danger. Le dossier n'a pas pu avancer en 2022, en raison de nombreuses interventions qui ont dû être réalisées prioritairement sur les infrastructures municipales, compte tenu du manque d'entretien dont elles ont souffert pendant de nombreuses années. En tout cas, j'ai demandé à Jean-Pierre FERRAND de les traiter pendant l'année 2023. Quant à l'horloge, une intervention a été sollicitée auprès de notre prestataire, l'entreprise GOUJON. Elle devrait être planifiée dans les semaines à venir.

**Sur la démolition de la salle Marcelle Thébault**, comme vous, Monsieur MAREAU, je suis attaché à notre histoire patrimoniale. Je suis aussi particulièrement vigilant à l'attractivité de notre ville et au cadre de vie des Saboliens. C'est peut-être là que nos opinions divergent. J'ai la conviction que notre ville s'est trop longtemps endormie. La nostalgie permanente ne peut satisfaire à ses besoins actuels et futurs. Ces dernières années, nous avons perdu plus de mille habitants. Le visage de Sablé a été figé au nom d'une sorte de sacralisation que je ne parviens pas à m'expliquer. Je ne resterai pas passif devant cette situation qui nuit au dynamisme commercial et qui pourrait mettre en péril nos effectifs scolaires. Je suis plutôt un homme qui regarde l'avenir, mais qui n'oublie pas pour autant nos richesses historiques. Contrairement à ce que vous pensez, ces deux aspects ne sont pas incompatibles. Oui, je vous confirme qu'une réflexion sérieuse est engagée sur le devenir de la salle Marcelle Thébault, pour les raisons que vous nous avez d'ailleurs évoquées. Quelle personne sensée, aujourd'hui, ne va pas s'interroger sur un équipement obsolète, énergivore et dont les frais de rénovation dépassent très largement les capacités financières d'une commune ?

**Sur la question de la Maison de la Presse**, puisque c'est un emplacement privé, je suis l'actualité de ce projet via la presse locale. J'en profite pour les en remercier. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter les documents d'urbanisme disponibles auprès du service. Concernant SOLIHA, il n'a jamais été question d'une agence à titre pérenne. Ils assurent leur permanence dans les locaux municipaux, autant que nécessaire pendant la durée de l'OPAH-RU.